

La séance du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour les territoires non organisés, se tient devant public. L'enregistrement audiovisuel de la séance sera disponible sur le site Web de la MRC environ 24 heures après la tenue de la séance.

L'ordre du jour de la séance tenante a été publié sur le site Web de la MRC de La Haute-Gaspésie le 6 octobre 2022. Les citoyens ont été invités à poser leur question ou émettre un commentaire par courriel en s'adressant à la direction.



PROVINCE DE QUÉBEC MRC de La Haute-Gaspésie

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, tenue le onzième jour d'octobre deux-mille-vingt-deux, à 19 h 15, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents :

- M. Guy Bernatchez, préfet, MRC de La Haute-Gaspésie
- M. Marcel Soucy, maire, ville de Cap-Chat
- M. Simon Deschênes, maire, ville de Sainte-Anne-des-Monts
- M. Yves Sohier, maire, municipalité de La Martre
- M^{me} Renée Gasse, mairesse, municipalité de Marsoui
- M. Réjean Normand, maire, municipalité de Rivière-à-Claude
- M. Magella Emond, maire, municipalité de Mont-Saint-Pierre
- M. Claude Bélanger, maire, municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis
- M. Joël Côté, maire, municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine

Sont également présents :

- M^{me} Maryse Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière, MRC de La Haute-Gaspésie
- M. Jean-Simon Vigneault, directeur général adjoint, MRC et CLD de La Haute-Gaspésie
- M^{me} Carole Landry, secrétaire de direction, MRC de La Haute-Gaspésie

VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 41 par M. Guy Bernatchez, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. M^{me} Maryse Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière, agit comme secrétaire.

RÉSOLUTION NUMÉRO 11806-10-2022 TNO

Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 octobre 2022

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 octobre 2022.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MARCEL SOUCY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 octobre 2022 tel qu'il a été présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11807-10-2022 TNO

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2022

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2022 a été courriellé à chacun des élus le 6 octobre dernier.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. CLAUDE BÉLANGER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2022 tel qu'il a été soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11808-10-2022 TNO

Approbation du *Rapport des impayés et déboursés directs* du 1^{er} au 30 septembre 2022

IL EST PROPOSÉ PAR MME RENÉE GASSE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, approuve le *Rapport des impayés et déboursés directs* du 1^{er} au 30 septembre 2022 :

Paiements : 7 221,93 \$

Factures : 17 483,10 \$

TOTAL : 24 705,03 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION NUMÉRO 11809-10-2022 TNO

TECQ 2019-2023, nouvelle programmation de travaux, version 2

CONSIDÉRANT la résolution numéro 10848-10-2019 TNO intitulée *TECQ 2019-2023, programmation de travaux* adoptée par le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés ;

CONSIDÉRANT le point 5 de ladite résolution, le conseil de la MRC doit informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qu'il apportera à la programmation de travaux dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023, version n° 1, approuvée le 15 octobre 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC a adopté des résolutions pour autoriser des travaux en lien avec la programmation de la TECQ 2019-2023, version 1 ;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux n'ont pas été réalisés ;

CONSIDÉRANT le dépôt de la nouvelle programmation de travaux dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS :

1. abroge les résolutions suivantes et toute autre résolution en lien avec la programmation de travaux approuvée dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023, version n° 1 :

Numéro 10849-10-2019 TNO

TECQ 2019-2023, remplacement du ponceau n° 81 de la route Saint-Joseph-des-Monts, Richard Cloutier paysagiste

Numéro 10850-10-2019 TNO

TECQ 2019-2023, installation d'une glissière de sécurité au ponceau n° 73 de la route Saint-Joseph-des-Monts, Richard Cloutier paysagiste

Numéro 10851-10-2019 TNO

TECQ 2019-2023, nettoyage des fossés de la route Saint-Joseph-des-Monts, Richard Cloutier paysagiste

Numéro 10854-10-2019 TNO

TECQ 2019-2023, rehaussement du chemin au-dessus du ponceau n° 21 de la route Ruisseau-Landry, Les entreprises Roy, Duguay & ass.

2. approuve le contenu de la nouvelle programmation de travaux dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023, version n° 2, ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et autorise l'envoi au Ministère.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11810-10-2022 TNO

Participation à la demande collective de soutien financier pour la coordination de la démarche MADA

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés (TNO), a adopté sa nouvelle politique et son plan d'action Municipalité amie des aînés au printemps 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE le Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés, volet 2 : Soutien à la mise en œuvre de plans d'action en faveur des aînés du Secrétariat des aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux offre aux MRC une aide financière représentant 50% des dépenses admissibles jusqu'à concurrence de 75 000 \$ sur 36 mois pour l'embauche ou la mobilisation d'une ressource à la coordination de la mise en œuvre et du suivi des plans d'action en faveur des aînés ;

CONSIDÉRANT QUE les TNO pourraient bénéficier des impacts positifs du soutien, de la concertation et du partage d'information et d'expertise que pourrait favoriser l'embauche ou la mobilisation d'une ressource à la coordination de la mise en œuvre et du suivi des plans d'action en faveur des aînés au sein de la MRC de La Haute-Gaspésie.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS :

1. confirme sa participation à la démarche collective de mise en œuvre des politiques et des plans d'action Municipalité amie des aînés de la MRC de La Haute-Gaspésie de manière concertée.
2. appuie la MRC de La Haute-Gaspésie dans sa démarche pour soumettre une demande collective d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés, volet 2 : Soutien à la mise en œuvre de plans d'action en faveur des aînés du Secrétariat des aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11811-10-2022 TNO

Calendrier des séances ordinaires 2023 du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 148 du Code municipal du Québec, le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, établit, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires 2023 en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, établisse le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année 2023, lesquelles auront lieu au centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, à 19 h 15 et aux jours suivants :

Mardi 17 janvier
Mardi 14 février
Mardi 14 mars
Mardi 11 avril
Mardi 9 mai
Mardi 13 juin
Mardi 11 juillet
Aucune séance en août
Mardi 12 septembre
Mardi 10 octobre
Mercredi 22 novembre
Mardi 12 décembre

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS

En vertu de l'article 176.4 du *Code municipal du Québec*, Mme Maryse Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de La Haute-Gaspésie, dépose deux états comparatifs des territoires non organisés de la MRC de La Haute-Gaspésie pour l'exercice se terminant le 30 septembre 2022.

RÉSOLUTION NUMÉRO 11812-10-2022 TNO

Travaux d'asphaltage au cercle de virage de la route Saint-Bernard-des-Lacs

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, est responsable de l'entretien des chemins municipaux sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la route Saint-Bernard-des-Lacs se termine par un cercle de virage ;

CONSIDÉRANT QU'asphalter cette partie de route faciliterait son entretien ;

CONSIDÉRANT QUE l'asphalte recyclé est une solution économique et écologique.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS :

1. autorise à effectuer les travaux d'asphaltage au cercle de virage de la route Saint-Bernard-des-Lacs.
2. autorise à prélever la somme prévue à cette dépense dans le fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question ni aucun commentaire.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. SIMON DESCHÊNES, il est résolu de lever la séance à 19 h 47.

0000

Guy Bernatchez, préfet

Maryse Létourneau, directrice générale
et greffière-trésorière

Je, Guy Bernatchez, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

